

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération 2016.CA.09
Désignation des vice-présidents délégués

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,
Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment ses articles 12 et 22,
Vu la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

Après avoir entendu les présentations des quatre personnes proposées par le président, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver ces premières désignations :

- Olivier PREVOT comme 1^{er} vice-président délégué,
- Michel De LABACHELERIE comme vice-président délégué à la recherche et aux projets structurants,
- Alain DEREUX comme vice-président délégué en charge du projet I-SITE,
- Khadija CHAHRAOUI comme vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et à l'insertion professionnelle.

Le vote à lieu à bulletin secret :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents : 29 Nombre de personnes représentées : 0 Majorité requise pour le vote : 15	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 19 Contre : 0 Bulletins blancs : 10
--	---

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents les quatre désignations ci-dessus.


Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC



Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »